

## **Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 3 décembre 2018**

Président : François Roulier

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 04 juin 2018
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communication du président du Conseil Général
5. Préavis N°15 : Budget 2019
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers
8. Jetons de présence
9. Agape

Le président ouvre la séance à 20h15.

### **1° APPEL**

Sur un total de 33 membres, 18 sont présents, 10 sont excusés et 5 sont absents.

### **2° PROCES-VERBAL DU 04.06.18**

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 04 juin 2018. Monsieur Julien Leuthold demande à ce qu'une petite correction y soit apportée. Il souhaite, en effet, que le terme « douteux » soit ajouté à celui de débiteurs, puisqu'il s'agit du terme comptable réel.

Le Procès-verbal du 04 juin 2018 est ensuite accepté à l'unanimité.

### **3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Deux nouveaux membres sont assermentés lors de cette séance. Il s'agit de Monsieur Max Blauenstein et de Monsieur Ciprian Lupascu.

### **4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :**

Le président a plusieurs informations à annoncer. La première concerne le règlement communal. Il aimerait savoir si celui-ci avait été adopté par le conseil d'Etat. La Municipalité lui répond qu'il a, en effet été signé par l'ancien président, ainsi que par la secrétaire et qu'il devrait donc être bon pour la prochaine séance. Le président précise donc que c'est toujours l'ancien règlement qui fait foi lors de ce conseil.

La deuxième communication concerne un courrier de la préfecture qu'il a reçu. Ce dernier met en cause la manière dont les séances du conseil général se déroulent. Le président avoue avoir été déçu par ce courrier, sachant qu'il a été élu à l'unanimité lors de la séance précédente. Il ajoute que si les membres ont des remarques à formuler, ils n'ont qu'à les faire directement. Elles seront les bienvenues. Au nom de la Municipalité, Monsieur

Bernard Duthé précise que ce courrier avait pour but que tout le monde s'entende au mieux et avise le président d'en prendre bonne note.

Monsieur Julien Leuthold renchérit en disant qu'il espérait qu'à l'avenir, les membres de la Municipalité seraient en mesure de prendre le temps de répondre aux questions des membres qui leur seront adressées directement lors des prochains conseils.

La dernière communication concerne le départ de Monsieur Mario Messina. Le président précise qu'il n'est, pour le moment, pas indispensable de renouveler le poste de second vice-président, mais que cela serait fait lors du renouvellement du bureau.

#### **5° PREAVIS N°15 : BUDGET 2019**

La Municipalité se charge de lire le préavis N°15 et présente le budget 2019 au rétroprojecteur.

L'erreur de frappe qui s'est insérée dans le tableur est directement corrigée.

La rapporteuse de la commission de gestion, Madame Annemarie Süremely lit l'étude du préavis qui recommande d'adopter le budget et le rapport tels que présentés. Pour accepter ces deux documents, 13 membres sont pour, 1 est contre et 5 s'abstiennent.

Le budget 2019 est ainsi accepté.

#### **6° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité a plusieurs communications à formuler, mais souhaite premièrement répondre aux divers motions et postulats qui leur avaient adressé lors de la séance précédente.

La première **motion de la part de Monsieur Stéphano Césaire** concerne le jardin des souvenirs.

La Municipalité affirme avoir contacté plusieurs entreprises locales qui proposent soit un mixte minéral/végétal ou alors une offre entièrement minérale. Monsieur Julien Leuthold se charge de présenter les différentes alternatives et leur fourchette de prix pour donner une idée aux membres du conseil.

Il est tout d'abord proposé aux membres de choisir entre le mixte végétal-minéral ou la solution purement minérale :

Pour la version minérale : **11 membres sont pour**

Pour la version mixte : 1 membre est pour

*La première proposition est donc adoptée.*

Ensuite, il est demandé aux membres s'ils sont pour donner une décharge à la Municipalité quant au choix de l'entreprise et le projet ou alors de mandater un architecte

paysagiste à des frais d'environ 3000CHF. Suite à la question de Madame Corinne Roulier, la Municipalité précise qu'elle fera appel probablement à l'entreprise Puidoux ou une autre solution locale.

Pour contacter un architecte paysagiste : 1 pour

**16 contre**

1 abstention

Pour donner décharge à la Municipalité dans les limites du budget : **13 pous**

1 contre

3 abstentions

*La deuxième option est donc choisie.*

Il en vient à savoir quel budget les membres du conseil seraient prêts à allouer à cette réalisation.

4 fourchettes de prix sont donc proposées :

a. **Moins de 5000CHF** : 11 membres sont pour cette option

b. Entre 5000-10'000 CHF : 2 membres sont pour

c. Entre 10'000 – 15'000 CHF : aucun membre n'est pour

d. Entre 15'000 – 20'000 CHF : 1 personne est pour.

→ C'est donc la première option qui est choisie. La Municipalité ajoute que le choix se portera donc sur le modèle de Puidoux.

La deuxième motion abordée est celle **de Madame Péri Handschin** concernant l'aménagement du croisement entre la rue d'En Bas et la rue du Milieu.

La proposition de la Municipalité était de peindre en blanc une délimitation pour les places de parc et en jaune pour un trottoir à l'entrée du village entre la rue d'En bas et celle du Milieu. Cela permettrait donc au bus postal et aux machines agricoles de passer. La Municipalité ajoute que des limitations de stationnement pourraient être introduites au cas où des abus seraient constatés.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz se dit complètement opposé à cette idée, puisque cela rendrait difficile l'accès à ses places privées avec ses machines agricoles. Monsieur Max Blauenstein ajoute qu'il n'est en effet pas nécessaire de structurer des places, puisqu'il suffit aux gens d'être polis et courtois.

La Municipalité rappelle que son rôle n'était que d'étudier le projet, ce qu'elle a fait. La question est donc : vaut-il la peine de poursuivre cette étude ?

**10 personnes sont contre**

4 personnes sont pour

4 personnes s'abstiennent

Le projet est donc abandonné.

Le troisième point abordé est **l'interpellation de Madame Corinne Roulier**, qui propose d'augmenter les membres de la Municipalité à 5.

La Municipalité propose de repousser cette question au printemps 2020. C'est à ce moment en effet qu'il sera possible de connaître le nombre de personnes intéressées par un poste de Municipal. Elle précise que le délai pour prendre une décision quant à cette interpellation s'étend jusqu'au 30 juin, puisque le renouvellement de la Municipalité aura lieu en juin 2021.

Le président propose la solution alternative de repousser la question en décembre 2019.

**15 membres sont pour**

Personne n'est contre

3 membres s'abstiennent

La réponse à cette l'interpellation est donc repoussée à fin 2019.

Vient ensuite **la Motion de Monsieur Amerigo Marre** relative au projet de renaturation de l'Epena.

La Municipalité affirme que le projet est en bonne voie. Elle ajoute que Monsieur Stauffer se chargera de contacter directement les propriétaires des terrains agricoles. Elle demande également à ce que la commission qui avait été nommée à cet effet l'aide à concrétiser ce projet. Monsieur Bernard Duthé ajoute que Madame Vanessa Duthé, ainsi que Madame Péri Handschin seraient, d'après lui, toujours partante pour ce projet, contrairement à Monsieur Amerigo Marre qui n'est pas sûr d'être toujours habitant dans la commune à ce moment. En ce qui concerne les autres membres de la commission, Monsieur Jean-Daniel Roulier et Madame Manon L'Her, ils se disent prêts à continuer cette étude.

En ce qui concerne les délais, l'étude du projet sera réalisée durant l'année 2019 et, si toutes les parties se mettent d'accord, la réalisation se fera en 2020.

Un cinquième point soulevé par la Municipalité concerne le PV des séances du Conseil. Elle propose aux membres du conseil que le PV de la séance leur soit envoyé, soit par email, soit distribué dans leur boîte aux lettres lors de la distribution des convocations.

Cela permettrait également de ne plus procéder à la lecture du procès-verbal au cours des séances.

Pour cette proposition :

**14 membres sont pour**

1 contre

1 abstention

Il est donc décidé de passer, dès à présent, à cette nouvelle méthode.

Suite à la décision prise tout à l'heure de ne pas délimiter les places de parc à la peinture, la municipalité propose de ne peindre que les trottoirs pour éviter que les personnes ne se parquent n'importe comment. Il est ajouté par Monsieur Jean-Daniel Roulier que cela permettrait d'avoir une structure et, de ce fait, une sécurité en cas d'accident. Monsieur Ferdinand Cornamusaz est, quant à lui, toujours contre cette idée, d'autant plus que la peinture qu'il faudra payer se dégrade relativement vite selon Pierre Heinzer.

La Municipalité propose donc de faire un sondage pour prendre la température. Il s'ensuit que :

**11 membres seraient pour**

4 seraient contre

1 membre s'abstient.

Le sondage montre donc que la ligne serait la bienvenue.

## **7° PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Monsieur Pierre Heinzer fait remarquer que les procès-verbaux des séances de conseil des 10 dernières années environ, se trouvent désormais sur le site web du village. Monsieur Saman Handschin, au nom de tous les membres du conseil, tient à remercier Monsieur Pierre Heinzer pour ses efforts pour le maintien à jour de ce site.

## **8° JETONS DE PRESENCE**

Les jetons de présence sont distribués, puis le Président clôt la séance à 21h36

Le président

La secrétaire